

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 25 Février 2022

Le vendredi 25 Février 2022 à 20h30 , le conseil municipal dûment convoqué en date du 2 Février 2022, s'est réuni sous la présidence de Madame ROUSSEAU ,Maire.

Etaient également présents :

Monique BONTEMPS , Donald BONTEMPS , Maxime CORRE , Jean- marie REDREAU, Claude PETIGNY, Krystina DOSSANTOS, PETIT Jérôme ,Sébastien NOUVEAU

Absent excusé : Mr DOSSCHE Stéphane qui donne pouvoir à Madame ROUSSEAU

Absente excusée : Madame BRIMANT Maureen

Secrétaire de séance : Krystina DOSSANTOS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Point sur vidéo protection : choix de l'entreprise , dossiers de subventions

Après explication du maire, et consultation des documents relatifs aux devis des entreprises et du rapport d'analyse de l'ADTO ,le Conseil souhaite que de nouvelles informations soient fournies avant de prendre une décision quant au choix de l'entreprise. En effet le rapport d'analyse montre un certain nombre d'incohérences et de manquement. Il conviendra donc de solliciter de nouveau l'ADTO afin d'obtenir des données concernant les cout de maintenance, la formation à l'utilisation.

Le conseil décide de réserver son choix en l'attente de nouvelles informations.

Les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès du conseil départemental et des services de l'Etat. Il convient encore de solliciter un arrêté auprès de la préfecture autorisant la mise en place de la vidéo protection.

Afin de pouvoir effectuer une demande de subvention complémentaire le CM décide à l'unanimité d'approuver la délibération autorisant Madame le Maire à instruire et déposer une demande de subvention auprès du conseil régional.

Délibération SIAEB

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération du SIEAB

Monsieur le Maire rappelle que :

La compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1er janvier 2020, seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB jusqu'au 30 juin 2025. Par conséquent,

Vu le retour aux communes de la compétence défense incendie partie investissement, il appartient aux communes :

-d'approuver le certificat de transfert ci-joint, élaboré par les services fiscaux, qui définit les dispositifs et leurs valeurs unitaires ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.

-d'intégrer, ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des présents :

- D'intégrer les travaux d'investissement de défense incendie évalués par dispositif et réalisés jusqu'en 2015 inclus au patrimoine communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif
De transmettre au Trésorier(e) de la commune le certificat pour signature.
De retourner ce certificat dûment signé au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne

Défibrillateur achat et installation

Madame le Maire expose la nouvelle législation imposant aux Etablissement recevant du public l'obligation depuis le 01 janvier 2022 de s'équiper d'un défibrillateur.

Deux devis sont présentés. Le CM décide de retenir la société Schiller et le devis correspondant soit 1479 euros. L'équipement sera installé devant la grille de la mairie pour permettre une utilisation ouverte à l'ensemble des habitants.

Madame le Maire est autorisée à signer le devis et commande

Travaux d'élagage allée de la cavée du bois et de sécurisation de la mare de Lanlu

Concernant les travaux autour de la mare, le CM demande à ce que le syndicat des eaux soit sollicité afin de connaître leurs possibilités de prise en charge compte tenu du fait que la mare soit classée comme réserve incendie.

Concernant l'élagage d'arbres allée du bois, madame le maire présente deux devis d'entreprise. Le CM à la majorité souhaite que soit établi de façon plus précise les limites de propriétés afin de savoir si les arbres appartiennent à la commune ou au propriétaire de la parcelle. Après discussion le CM décide à la majorité de proposer au propriétaire qui demande cet élagage, de faire borner à ses frais afin de fixer les limites de propriétés. S'il s'avère que lesdits arbres appartiennent à la commune, cette dernière prendra en charge l'élagage ainsi que les frais de bornage.

Recrutement agent technique

Mr Beauvais agent technique communal a posé sa démission au février 2022 ,au suite à une proposition de recrutement à temps plein d'un autre employeur.

La commune a procédé au recrutement d'un nouvel agent dans le cadre d'un contrat PEC d'un an à compter du 1 Mars.

Election présidentielle

Madame le maire rappelle la nécessité de tenue des bureaux de vote pour les élections des 10 et 24 avril prochains et invite les conseillers à s'inscrire sur le planning proposé.

Informations diverses

- Des travaux de couvertures ont été effectués suite à une fuite sur le toit de mairie au niveau du conduit de cheminée.
- Quelques travaux de réparations et d'entretien sont à prévoir dans le logement communal (volets, radiateurs)
- Madame le Maire explique qu'un habitant sollicite la mise à disposition d'une partie de chemin communal sur le hameau de Lanlu, actuellement non entretenu par la commune. La situation concerne en fait 4 riverains. Une convention de mise à disposition à titre gratuit sous conditions va leur être proposée. Le CM approuve à la majorité (1 contre 1 abstention) cette proposition.
- Madame le maire informe qu'une antenne relais téléphonique va être installée sur la commune de Blacourt.
- Des travaux de réparations sont à prévoir dans l'Eglise .
- Le SDIS a un service de protection des œuvres (suite à l'incendie de Notre Dame). Il propose la mise en place d'une application gratuite permettant la mise en protection des œuvres classées plus efficaces pour l'Eglise de Villembrey. Une première réunion a eue lieu. La commune va poursuivre les démarches pour mettre en place cette application.
- Des travaux de nettoyage et de réfection sur les calvaires de la commune doivent être envisagés.
- Les démarches en vue de la mise en inaptitude de l'agent de service Madame Villereel sont toujours en cours.

La séance est levée à 23h45

Suivent les signatures